

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 5 (1879)  
**Heft:** Supplément au no 1

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Cette mission nous obligeait d'étudier d'une manière plus complète la question de l'emplacement. Nous nous sommes mieux renseignés sur les projets d'aménagement de la place, en supposant le bâtiment situé dans la partie inférieure, et alors notre première opinion n'a fait que plus de progrès dans notre esprit. Il suffit de vous dire qu'il ne s'agit de rien moins que de remblayer de deux, peut-être même de trois mètres la place occupée maintenant par le gazon, et de construire un mur surmonté d'une grille le long des arbres pour soutenir ces terres, et de faire ainsi de la place basse deux plans de niveaux très différents. Nous avons donc raison de dire que Montbenon serait perdu pour les Lausannois. De plus, le coût du bâtiment serait considérablement augmenté par un cube de maçonnerie en fondations considérable, et la face à occident, ayant à l'angle S. O. une hauteur de huit mètres en contre-bas du rez-de-chaussée, coûterait en soubassement de pierres dures des sommes énormes.

Nous vous présentons, Messieurs, une nouvelle étude A conforme à notre premier projet, mais en supposant le bâtiment placé en entier sur la promenade basse; nous croyons que ce plan remplit les conditions nécessaires et qu'il peut être adopté. Il est très économique, la route n'étant modifiée que sur un parcours très faible.

Voici maintenant une étude B; le bâtiment est placé à peu près de la même manière que dans l'étude A, mais nous rejetons la route aussi près que possible des côtes et la faisons passer, dès la façade à l'orient du bâtiment, sous les arbres de la promenade nord; cette route rejoindrait celle de la Maladière près de la campagne Bon-Sol.

Vous verrez, Messieurs, et nous sommes convaincus que vous serez tous de notre avis, que ce nouveau plan est le meilleur, qu'il supprimera même l'idée de placer le bâtiment dans le centre de la place. Son seul inconvénient est d'être coûteux, mais cependant, si on le compare à l'emplacement adopté par nos autorités, vous verrez que la différence n'est au fond pas très considérable.

Nous supposons que la route actuelle, qui est maintenant en assez mauvais état, sera à refaire entièrement, pour ce qui regarde sa chaussée et ses trottoirs, après la construction du palais; que les bordures de trottoirs, les médillons devront se faire des deux côtés de la route jusqu'au delà de la façade occidentale du bâtiment; enfin, que ce travail commencerait dès la sortie du Grand-Chêne.

*Devis de la route pour l'étude B.*

820 mètres courants de route de 11 mètres de largeur;	
pour le nivellement et pour l'empierrement, le mètre	
à 20 fr. 10 . . . . .	Fr. 16482 —
600 mètres courants trottoirs, le	
mètre à 15 fr. 25 . . . . . »	9150 —
Coulisses . . . . . »	2000 —
Raccordem <sup>t</sup> du chemin de Villard,	
de celui du Languedoc, de la	
route de la Maladière, divers »	6000 —
	Fr. 33632 —

*Devis de la route pour l'emplacement du bas de la place.*

430 mètres courants de route de 11 mètres de largeur;	
pour le nivellement et pour l'empierrement, le mètre	
à 20 fr. 10 . . . . .	Fr. 8643 —
860 mètres courants trottoirs, le	
mètre à 15 fr. 25 . . . . . »	13115 —
	Fr. 21758 —
	Différence, Fr. 11974 —

La différence n'est donc que de 11 974 fr., et sera, soyez-en bien assurés, compensée par les augmentations dans les cubes de la maçonnerie des fondations du bâtiment situé dans le bas de la place.

Pour l'une comme pour l'autre de nos deux nouvelles études, nous croyons que les nivellements sont très faciles et qu'on pourra sans aucune difficulté avoir le résultat suivant.

Le Grand-Chêne, à sa sortie, est à la cote 500<sup>m</sup>50, l'entrée de la cour du palais serait à la cote 499<sup>m</sup>20, devant le rond-point on aurait 497<sup>m</sup>75, devant le perron 498<sup>m</sup>, le niveau du rez-de-chaussée 500<sup>m</sup>, ce niveau ne serait donc que de 0<sup>m</sup>50, en contre-bas du haut du Grand-Chêne, et nous croyons que, sans inconvénient, on pourrait légèrement abaisser cette partie de la rue; cela faciliterait même le Lausanne-Ouchy pour rendre au trottoir la largeur que ses travaux ont contribué à diminuer. Enfin, en donnant au sous-sol une hauteur de 4<sup>m</sup>, cet étage serait encore de un mètre plus haut que le sol actuel de la place de Montbenon; cet étage deviendrait donc un rez-de-chaussée très sain, où l'on pourrait placer avantageusement les archives et les logements des concierges, ce qui produirait une économie dans la construction.

Voici, Messieurs, tout ce que nous avons à ajouter à notre premier rapport.

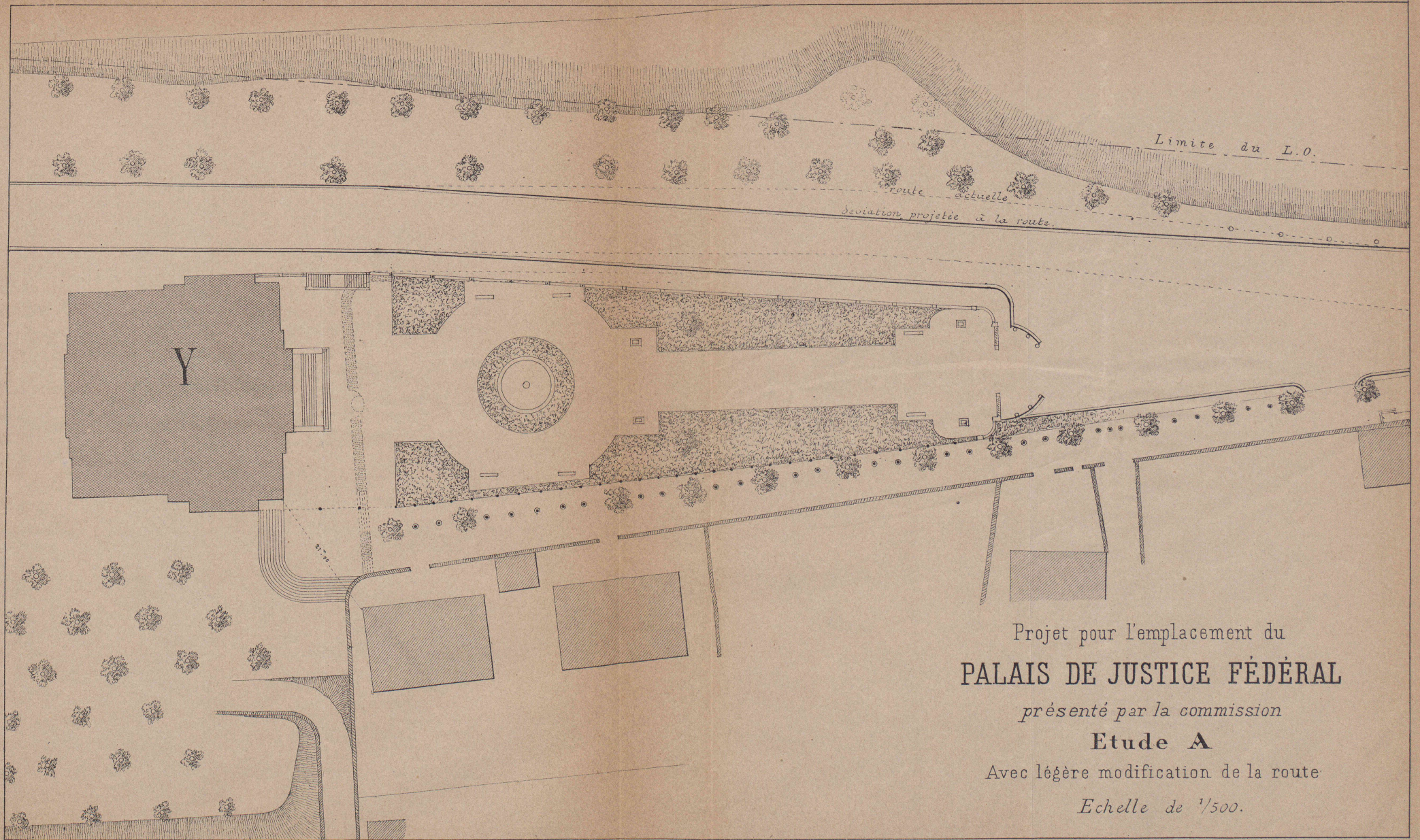
Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 1879.

J. CARRARD.

CHRONIQUE

Tous les visiteurs de l'exposition universelle de Paris ont conservé le souvenir des belles collections de reliefs, plans et photographies représentant les travaux exécutés par l'administration nationale française des eaux et forêts pour le reboisement des montagnes et l'extinction des torrents dans les départements du Midi et du centre de la France.

Nos collègues et nos concitoyens apprendront avec un vif intérêt que le conseil fédéral a fait demander, par l'entremise de M. l'ambassadeur Kern, au ministère français de l'agriculture et du commerce, une collection complète à cent exemplaires en photo-lithographie (1/2 grandeur) des vues des reboisements que l'administration des forêts a fait exécuter et qui étaient exposées au pavillon du Trocadéro.



Projet pour l'emplacement du  
**PALAIS DE JUSTICE FÉDÉRAL**  
*présenté par la commission*  
**Etude A**  
Avec légère modification de la route  
*Echelle de 1/500.*

Seite / page

leer / vide /  
blank



Seite / page

leer / vide /  
blank